



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.
RESTREINTE

UNEP/IG.36/2
4 janvier 1982

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Réunion extraordinaire des Parties Contractantes
à la Convention pour la protection de
la mer Méditerranée contre la pollution

Genève, 29 mars - 1er avril 1982

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le lundi 29 mars 1982, à 10 heures, au Palais des Nations à Genève, par le Président des Parties Contractantes. Le Directeur exécutif fera une déclaration d'ouverture.

- Le lundi 29 mars 1982 à 9 h 30, avant la séance d'ouverture, les chefs des délégations tiendront des consultations officielles pour régler les questions de procédure et d'organisation.

Point 2 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire établi par le Directeur exécutif en accord avec le Bureau (article 10) a été distribué sous la cote UNEP/IG.36/1. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur, cet ordre du jour provisoire ne comporte que les questions dont l'examen est proposé dans la recommandation 3 et au paragraphe 102 de l'annexe VIII du document UNEP/IG.23/11.

Point 3 de l'ordre du jour - Organisation des travaux

Le règlement intérieur, modifié à la deuxième réunion des Parties Contractantes, et qui figure à l'annexe VII du document UNEP/IG.23/11, s'appliquera à la réunion.

On propose de créer, en vertu de l'article 24 du règlement intérieur, un groupe de travail qui serait présidé par le Vice-Président, en vue de l'étude du point 8 de l'ordre du jour. Ce groupe, ouvert à toutes les délégations, serait chargé de résoudre toutes les questions en suspens relatives au texte du Protocole qui sera soumis à la Conférence des plénipotentiaires sur le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée (Athènes, 2-3 avril 1982).

Le Groupe de travail élira son Vice-Président et son Rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités entreprises en 1981

Le secrétariat présentera un rapport intérimaire sur les activités entreprises en 1981, jusqu'au 30 novembre 1981 (UNEP/IG.36/3) qu'il mettra à jour par une déclaration orale.

Point 4 de l'ordre du jour - b) Recommandations du Directeur exécutif concernant les activités à entreprendre en 1982 et 1983, et propositions budgétaires pour 1982 (révisées) et 1983

Le programme de travail et budget pour 1982, adopté en 1981, prévoit un déficit théorique de 182 000 dollars. Le programme de travail et le budget pour 1983, examiné mais non adopté en 1981, envisage un déficit de 516 000 dollars. Les propositions du secrétariat concernant les activités de la période 1982 et 1983 figurent dans le document UNEP/IG.36/4.

Point 5 de l'ordre du jour - Clé de répartition des contributions

La répartition des contributions a été adoptée à la première Réunion des Parties Contractantes (Genève, 5-10 février 1979) et figure dans l'annexe VIII du document UNEP/IG.14/9. A leur deuxième réunion les Parties Contractantes ont décidé qu'il faudrait revoir la question lors de la réunion d'examen. On trouvera dans le document UNEP/IG.36/5 les propositions avancées par deux délégations à la deuxième réunion, des renseignements sur les clés de répartition des contributions adoptées pour d'autres plans d'action dans le cadre du Programme pour les mers régionales du PNUE et les propositions émises par le secrétariat en vue de garantir un apport de ressources suffisant, régulier et prévisible pour mettre en oeuvre le Plan d'action pour la Méditerranée.

Point 6 de l'ordre du jour - Dispositions à prendre en vue de la gestion des ressources du Plan d'action pour la Méditerranée

Dans la recommandation No 3 de leur deuxième réunion, les Parties Contractantes demandaient que des propositions visant à une gestion alternative des ressources du Plan d'action pour la Méditerranée soient présentées lors de la Réunion extraordinaire pour que celle-ci prenne des décisions définitives.

Le secrétariat a donc établi le document UNEP/IG.36/6, dans lequel il examine le statut du personnel affecté à l'Unité de coordination, propose deux nouveaux plans d'investissement et de gestion des fonds, ainsi que de nouvelles règles financières et une étude comparative des dépenses d'administration et de surveillance. La décision prise par la réunion sera appliquée à compter du 1er janvier 1983.

Point 7 de l'ordre du jour - Projet de protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée

A leur deuxième réunion, les Parties Contractantes ont noté qu'il subsistait de légères divergences de vues au sujet du texte figurant dans le rapport de la Réunion intergouvernementale sur les zones spécialement protégées de la Méditerranée, tenue à Athènes du 13 au 17 octobre 1981 (UNEP/IG.20/5).

Le projet de protocole reproduit dans le document UNEP/IG.36/7 a été revu par un groupe d'experts nommé par le PNUE pour assurer la concordance des textes dans les quatre langues officielles.

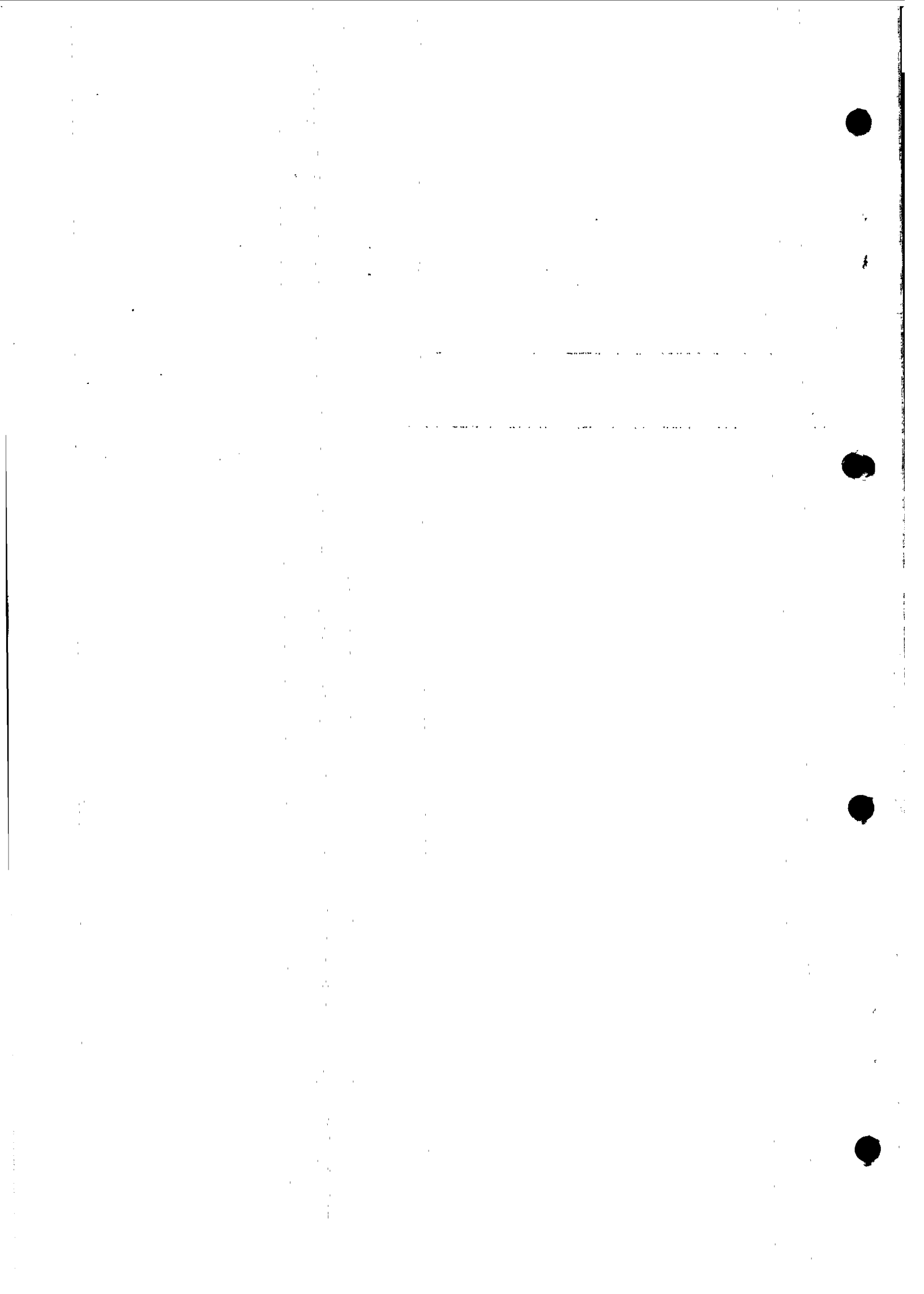
L'étude entreprise par un groupe d'experts juridiques désignés par le PNUE (document UNEP/IG.23/10) sera prête pour la réunion. On suggère qu'un groupe de travail soit chargé d'éliminer les divergences qui restent et de transmettre le projet définitif à la réunion plénière, pour présentation à la Conférence de plénipotentiaires.

Point 8 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis pour adoption aux participants.

Point 9 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

La réunion doit normalement prendre fin le jeudi 1er avril 1982 à 19 heures.



PROJET D'EMPLOI DU TEMPS

| DATE | SEANCE | PLENIERE | GROUPE DE TRAVAIL |
|--------------------------|---------------------|---|--------------------|
| Lundi 29 mars 1982 | matin après-midi | points 1, 2, 3, 4 a) point 4 a) (suite) point 4 b) | -- point 7 |
| Mardi 30 mars 1982 | matin après-midi | point 4 b) point 4 b) | point 7 point 7 |
| Mercredi 31 mars 1982 | matin après-midi | points 5, 6 points 4 b), 6, 7 [éventuellement séance de nuit] | -- -- |
| Jeudi 1er avril 1982 | matin après-midi | points 8, 9 | -- -- |

